

Editis-Hachette: la diversité culturelle se joue à Bruxelles

Comment Vivendi, propriétaire du n°2 de l'édition française, va-t-il absorber le n°1 ? Bruxelles sera l'arbitre du match sous l'œil inquiet des 80 librairies indépendantes de Belgique francophone.

Il y a juste un an, le 15 septembre 2021, un avis de tempête plombait le ciel éditorial français : après une longue montée en puissance dans le capital de Largadère, le groupe média Vivendi dévoilait son ambition de prendre le contrôle total de son concurrent. En clair, Editis, n°2 français de l'édition (Lafont, Julliard, Plon, Fleuve, 10/18, Pocket, Bordas...) s'apprêtait à absorber Hachette Livre, n°1 français et n°3 mondial (Grasset, Fayard, Stock, Livre de Poche, JC Lattès, Calmann-Lévy, etc.). La rumeur du pire, soudain, se matérialisait. Panique à St-Germain-des-Prés où les portes claquaient, la valse des directeurs, éditeurs et auteurs était engagée.

Selon l'opération projetée, au terme d'une offre publique d'achat, un seul groupe éditorial aurait contrôlé 54 % du marché du livre de poche, 63 % des dictionnaires, 71 % de l'édition parascolaire. Inacceptable pour les autorités française et européenne de régulation de la concurrence, pire : un non-sens stratégique, avait prévenu dès mars 2021 l'ancien PDG de Hachette Livre Arnaud Nourry . A moins que l'ambition de la galaxie Bolloré soit de démanteler l'un des deux groupes, de ne conserver que les joyaux et vendre le reste à la découpe.

Retournement de perspective

Ce 28 juillet 2022, retournement complet de perspective et clarification (relative) : pour que l'absorption soit acceptée par la Commission européenne, Vivendi annonce se séparer de son propre groupe éditorial Editis (dans lequel il avait pourtant investi avec succès), organiser sa cotation en Bourse et sa cession à une entité qui ne lui fera pas concurrence. L'intégrité d'un groupe éditorial devenu très performant serait ainsi préservée. Vivendi se concentre alors sur le seul contrôle d'Hachette Livre, dont la position devient ultra-dominante puisqu'il se voit renforcé par le pôle média de Vivendi (Canal +, Havas, Prisma Media, etc.).

Les détails de l'opération ne sont pas encore connus, mais c'est à Bruxelles que le combat va se poursuivre cet automne : Vivendi doit notifier « sans délai » cette concentration d'entreprises à la Commission européenne , qui devra ou non l'accepter, la conditionner, l'amender. Vivendi évoque une notification pour ce mois de septembre.

A Bruxelles toujours, le combat pour préserver une diversité culturelle s'est engagé dès la fin 2021, et il concerne tout autant les opérateurs du livre français que belges. Les libraires indépendants de Belgique francophone sont menacés par cette concentration au même titre que les libraires français, et c'est ensemble qu'ils défendent leurs intérêts devant la Commission européenne.

La librairie est l'un des métiers dont la marge bénéficiaire est la plus faible. Elle a besoin d'une diversité de fournisseurs pour pouvoir négocier ses remises.

S'ils viennent de connaître deux très belles années d'activité, les quatre-vingts libraires indépendants de la Fédération Wallonie-Bruxelles font grise mine. L'annonce d'un rapprochement entre leurs deux fournisseurs principaux, Hachette et Editis, menace leur capacité de négocier un taux de remise viable pour leurs librairies. Même si Vivendi se débarrassait effectivement d'Editis, Hachette se trouverait dans une position de domination accrue. Danger !

A la mi-août, le Syndicat des libraires francophones de Belgique (SLFB) s'est associé au puissant syndicat des libraires de France (SLF) pour faire entendre leur voix. Et ce qu'ils ont à dire devrait inquiéter tous les lecteurs de Belgique francophone. « Un groupe qui, dans un secteur, vend 60 à 65 % de la marchandise qui circule sur le marché peut complètement dicter sa loi aux autres acteurs de la chaîne », explique Catherine Mangez, cogérante de la librairie Papyrus à Namur et coprésidente du SLFB : « Il peut dicter sa loi aux éditeurs dont il assure la distribution ainsi qu'aux libraires qui fonctionnent sur la base d'une remise qui nous est accordée par le distributeur. Cette remise accordée est variable d'un point de vente à l'autre. Si un groupe se dit qu'il a envie de favoriser les press shops parce que, par exemple, il a un accord avec eux ou parce qu'il a racheté cette chaîne de magasins, il peut favoriser cette chaîne et lui permettre du coup de ne plus être dans une concurrence égale avec les libraires indépendants. »

Marge bénéficiaire de 1 à 1,5 %

En moyenne, la remise accordée aux libraires (qui leur permet de payer leurs employés, le loyer, les charges inhérentes à l'espace de vente) tourne autour des 35 %, voire moins. Sur cette base, « la marge bénéficiaire moyenne est de 1,5 % », explique Yves Limaige, cogérant de la librairie « A Livre ouvert », à Woluwe-St-Lambert et coprésident de la SLFB. « C'est l'un des commerces dont la marge bénéficiaire est la moins importante : les opticiens sont tout au-dessus, les libraires tout en dessous. Or les jeunes libraires se voient souvent imposer des conditions inférieures à 35 % de remise sur le prix de vente. Je pense que c'est complètement invivable. Nous, grosses librairies ou librairies moyennes, on a 2 à 3 % de plus qui font la différence. »

C'est là que la concentration en cours inquiète fortement les libraires. « Concrètement, en cas de renforcement Hachette-Editis, nous craignons un nouvel abaissement de la remise », détaille Yves Limaige. « Il y a deux ans déjà, au 1er janvier 2020, Dilibel (la filiale d'Hachette en Belgique) a diminué les remises de tous les libraires de 1 %. Si votre fournisseur retire un pourcent de remise, il vous reste très peu de marge. »

La situation économique aggrave cette tension : « Les frais s'accroissent », constate Catherine Mangez, « rien que le transport prend parfois 7 à 8 % de la marge – presque un tiers de la remise est absorbée par la logistique, le transport. Et on n'a toujours pas payé ni notre loyer, ni nos employés, ni les charges liées à la surface de vente. C'est clair que c'est un secteur hyperfragile, où les prix des livres ont très peu évolué ces vingt dernières années. L'inflation n'a jamais été forte dans le livre, ce qui fait que la marge bénéficiaire, qui autrefois était peut-être de 2 ou 3 %, tombe autour de 1 % à 1,5 %. On a intérêt à bien

gérer son stock ! ».

« Ce qui compte », conclut-elle, « c'est d'avoir une diversité de distributeurs qui ont tous envie de fournir un service de qualité car ils sont tous mis en concurrence entre eux – comme il est intéressant d'avoir une diversité de librairies, une diversité d'éditeurs, au final une diversité d'offres. »

Pour la diversité culturelle

Car la viabilité de l'entreprise n'est pas la seule menace : unis, Hachette et Editis « auraient pu imposer beaucoup de choses, non seulement aux auteurs, aux libraires, mais aussi aux médias puisqu'il faut bien se rendre compte que le groupe Bolloré s'étend aussi aux médias », souligne Yves Limaugé. « Ils peuvent donc imposer leurs choix éditoriaux. En tant que libraires indépendants, on défend la diversité culturelle. L'une de nos grandes craintes, qui subsiste toujours (après l'annonce de la cession d'Editis, NDLR), est que des choix nous soient imposés. Si vous allez dans une librairie en Flandre, pour la plupart ce sont des Standaard Boekhandel dans lesquels il y a entre 3.000 et 5.000 livres, et qui ne vendent presque que de la littérature anglo-saxonne, de grands best-sellers et les livres des Bekende Vlamingen . Côté francophone, vous avez des librairies qui offrent souvent entre 30.000 et 50.000 livres, le choix éditorial est beaucoup plus important. S'il y a une trop grande concentration du marché, on craint fort pour la diversité éditoriale, on craint pour la diversité des auteurs. »

« Un exemple très frappant est le livre du frère de Vincent Bolloré, Michel Yves, qui a écrit Dieu, la science, les preuves , livre qui d'un coup s'est retrouvé en tête de toutes les ventes parce que Bolloré avait décidé de faire une campagne d'affichage et média partout en France. Dans tout le métro parisien, il y avait des affiches pour ce livre qui – le titre le révèle un peu – est quand même très marqué à droite. Ce combat n'est pas qu'un enjeu économique, c'est aussi un enjeu démocratique. »

La Commission européenne a écouté le syndicat des libraires francophones de Belgique, c'est incontestable. L'a-t-elle entendu ? L'avenir le dira.

C'est à Bruxelles que se joue le sort de la fusion Vivendi-Hachette. Depuis décembre déjà, l'avocate parisienne Isabelle Wekstein y défend les intérêts des auteurs, éditeurs, libraires, tant français que belges.

En 2003, cette avocate d'affaires parisienne défendait déjà la cause des libraires indépendants face au projet de Lagardère (Hachette Livre, Hachette Filipacchi Medias) d'absorber Vivendi Universal Publishing. Vingt ans plus tard, la situation s'est retournée : Vivendi lance une OPA sur Hachette. Mais le risque de concentration est tout aussi menaçant pour les opérateurs de la chaîne du livre, et Me Isabelle Wekstein (Wan Avocats) est à nouveau sur la balle pour défendre les libraires indépendants de France et de Belgique francophone, plusieurs éditeurs importants, les auteurs français, les grandes surfaces culturelles. C'est elle qui défend devant la Commission européenne les 600 libraires du Syndicat des libraires français (SLF), les 80 libraires du SLFB belge, une quinzaine de librairies françaises parmi lesquelles certaines des plus grandes librairies indépendantes de France, mais aussi l'ensemble des associations d'auteurs de France et des éditeurs tels qu'Actes Sud ou L'école des

Loisirs. Excusez du peu. Me Wekstein nous explique pourquoi et dans quelles conditions son combat pour la diversité culturelle dans le secteur du livre s'est porté sur le terrain européen.

Sur quelle base juridique la Commission européenne est-elle appelée à se saisir du dossier ?

Le règlement européen relatif aux contrôles des concentrations entre entreprises dit qu'il y a dimension communautaire lorsque le chiffre d'affaires total réalisé au niveau mondial par l'ensemble des entreprises concernées représente un montant supérieur à 5 milliards d'euros, et que le chiffre d'affaires total réalisé individuellement dans la communauté par au moins deux des entreprises concernées représente un montant supérieur à 250 millions d'euros – à moins que chacune des entreprises concernées réalise plus des 2/3 de son chiffre d'affaires total dans la communauté à l'intérieur d'un seul Etat membre. Il est assez rare d'avoir déjà une décision pour une même concentration d'entreprises, avec les mêmes acteurs mais pour une période antérieure, avec un marché qui a évolué sur certains points et pas du tout sur d'autres. En janvier 2004, je représentais déjà le même syndicat des libraires (Cas n° COMP/M.2978 Lagardere/Natexis/VUP) et la question de la compétence européenne n'a pas fait un pli (§9) : « Les entreprises concernées réalisent un chiffre d'affaires total sur le plan mondial de plus de 5 milliards d'euros en 2001 (...). Chacune d'entre elles réalise un chiffre d'affaires dans la Communauté de plus de 250 millions en 2001 (...), et Lagardère ne réalise pas plus des deux tiers de son chiffre d'affaires dans un seul et même Etat membre. La concentration a donc une dimension communautaire. » Le Syndicat des libraires francophones de Belgique se joint à votre action. Pourquoi d'autres opérateurs européens du livre ne se joindraient-ils pas à votre cause, et éventuellement des non-francophones ?

Ils pourraient. En 2003, au titre de l'article 9 du règlement CE sur les concentrations, il y avait eu une demande des parties, soutenues par le gouvernement français, de renvoi partiel (aux autorités nationales compétentes). Ils estimaient que seul le marché français était concerné, que c'était une concentration de dimension nationale. En juillet 2003, la commission a rejeté cette demande, justement en considérant que la condition d'existence d'un marché géographique distinct n'était pas remplie. Mais en ce qui concerne les Belges francophones, dans la décision de 2004 qui est un référentiel intéressant, la Commission a notamment affirmé que « fondamentalement, les lecteurs français et belges francophones lisent les livres des mêmes éditeurs (en grande majorité français) » (§ 356). Ce qui explique que les libraires belges francophones se soient joints à notre action, et pas nécessairement des lecteurs d'ouvrages en langues non françaises. Ce qui est caractéristique chez les Belges, c'est qu'ils peuvent se plaindre des mêmes effets négatifs qui seraient engendrés par la concentration. Il s'agit probablement du marché (hors France) le plus touché par la concentration.

Les libraires belges disent être satisfaits de la manière dont ils sont entendus. Dans la phase actuelle d'information préliminaire, est-ce que vous avez l'impression que la Commission fait son travail ?

Franchement oui. Depuis décembre, nous sommes beaucoup en contact avec la Commission, on a fait des réunions, la période de pré-notification dans la-

quelle nous sommes toujours d'ailleurs, est très longue.

Nous avons produit des notes, nous avons répondu à des questions, alors même que le projet de concentration n'a toujours pas été notifié... Il y a donc tout un travail préparatoire et la Commission est très active : elle veut avoir une bonne compréhension du marché. Les questions posées sont de plus en plus fines et détaillées, et les échanges de plus en plus intenses... Ils ont été à l'écoute, disponibles lorsqu'on a besoin de précisions sur les questions qu'ils posent, ils cherchent à comprendre, ils nous challengent. Oui, je trouve que les échanges sont vraiment de qualité. Mais je me garderai bien de préjuger de ce que sera la décision in fine . Je suis intervenue dans pas mal de dossiers de concentrations, et j'ai appris que vous avez parfois l'impression d'être écoutée, puis le résultat n'est pas du tout celui que vous attendiez et vous avez alors l'impression de ne pas avoir été du tout compris... Nous sommes en tout cas face à des gens compétents, courtois, à l'écoute.

Pour cette concentration, Vivendi annonce une notification à la Commission européenne en ce mois de septembre...

C'est ce qu'ils disent. Il n'existe pas d'obligation dans la loi. On est dans un cas très particulier d'offre publique d'achat qui leur permet d'avancer dans leur OPA sans avoir à le notifier car ils n'ont pas le contrôle des droits de vote. Ils doivent notifier « sans délai », mais le « sans délai » n'est pas défini. Ils pourraient notifier en octobre.

Après notification, se dirige-t-on vers une enquête approfondie ?

Tout dépend de la manière dont ils vont notifier. Ils ont annoncé le 27 juillet qu'ils allaient céder Editis. S'ils font une notification avec une proposition de remède de cette ampleur, je pense que le remède va être testé, et cela dépend des éléments qu'ils donneront sur les conditions dans lesquelles la cession intervient, cela dépend aussi du stade où ils en sont – et là on est dans le flou le plus complet. Ensuite, nous pensons que même s'ils cèdent Editis, il y aura de toute façon un renforcement de la position dominante de Hachette lorsqu'il sera repris par Vivendi, et cela pose d'autres problèmes. La cession d'Editis par Vivendi ne règle pas tous les problèmes, tant s'en faut, mais cela change la configuration du dossier. A qui Editis va-t-il être cédé ? Dans quelles conditions ? Le communiqué de Vivendi évoque une opération qui se réalise principalement par la distribution d'actions Editis aux actionnaires de Vivendi et leur admission concomitante sur le marché d'Euronext à Paris. Mais cela reste flou. Editis va-t-il rester un acteur fort et compétitif face à Hachette ? La forme envisagée de l'opération n'est-elle pas de nature à affaiblir la position du futur Editis ou de le garder sous contrôle des mêmes actionnaires que ceux de Vivendi. Autant de questions auxquelles nous n'avons pas de réponse. Est-ce que la compétition va être restaurée ?

En termes d'agenda?? J'ai l'impression qu'on n'aura pas de décision finale de la Commission avant 2023. Mais il y a un tel flou...



https://www.lesoir.be/sites/default/files/dpistyles_v2/ena_16_9_extra_big/2022/09/14/node_465413/29442610/public/2022/09/14/B9732033305Z.1_20220914142039_000+G66L8BF27.1-0.jpg?itok=he5-YFv_1663158224



https://www.lesoir.be/sites/default/files/dpistyles_v2/ls_1_1_960w/2022/09/14/node_465413/29442610/public/2022/09/14/B9732033305Z.1_20220914142039_000+G66L8BF27.1-0.jpg?itok=ZR_snF-sA1663158224



https://www.lesoir.be/sites/default/files/dpistyles_v2/ls_16_9_946w/2022/09/14/node_465406/29442888/public/2022/09/14/B9732033312Z.1_20220914141102_000+GQQL8MFU7.1-0.jpg?itok=jH-qfs6Oy1663158100



<https://www.lesoir.be/sites/all/themes/enabootstrap/images/placeholder.png>



https://www.lesoir.be/sites/default/files/dpistyles_v2/ls_16_9_946w/2022/09/14/node_465408/29442893/public/2022/09/14/B9732033335Z.1_20220914141131_000+G10L8L8RE.2-0.jpg?itok=laEiFnrv1663157498

Journaliste au service Culture Par Alain Lallemand

